

**Avis favorable à la reconduction du
dispositif d'autorisation d'absence (8 jours)
pour dysménorrhées**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 12 mai 2026**

Délibération 2026/05/CFVU – 81

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis favorable à la reconduction du
dispositif d'autorisation d'absence (8 jours) pour dysménorrhées.**

Toulouse, le 12 mai 2026



Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0